

MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY  
69210

Mairie de CHEVINAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° 9 – Séance du 15 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mars,  
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Patrick JOLIVET, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Sophie DOURS.

**Absents excusés** : Françoise LEMERLE (pouvoir donné à Richard CHERMETTE), Catherine DUCROUX (pouvoir donné à Frédéric PAULOIS), Yoan LEVITE (pouvoir donné à Christian DERBOUL), Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE, Liliane DENIS (pouvoir donné à Louis PASCUAL).

**Date de convocation** : 11 mars 2025

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE la délibération n°5 du 20 janvier 2025**  
**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025**

**Vu** la délibération n°1 du 2 juillet 2024, relative au lancement de l'opération réhabilitation, extension et rénovation énergétique de la salle des fêtes de Chevinay consistant à :

- l'agrandissement de la salle des fêtes devant contenir une entrée, une scène des toilettes supplémentaires et des locaux techniques,
- la rénovation énergétique complète,
- la création d'un parking,
- la construction de toilettes publiques.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 795 346,00 € HT., celui de la maîtrise d'œuvre à 90 050,00 € HT, auxquels s'ajoute le prix du terrain de 50 000,00 €, soit un total de 935 396,00 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, afférente à l'exercice 2025, à laquelle la commune est susceptible de bénéficier.

Celle-ci correspond à 60 % d'un plafond de 475 000,00 € auxquels s'ajoutent 5 % pour les communes situées en zone montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le projet – Réhabilitation, extension et rénovation énergétique de la salle des fêtes –  
**pour un montant de 935 396,00 € HT.**

- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T	Recettes (€)	
Travaux	795 346,00 €	État	308 750,00 €
Maîtrise d'œuvre	90 050,00 €	Fonds de concours (CCPA)	80 000,00 €
Terrain	50 000,00 €	Département	150 000,00 €
		Eligible Fonds Chêne (CCPA)	50 025,00 €
		AUTOFINANCEMENT	346 621,00 €
Total	935 396,00 €	Total	935 396,00 €

- **SOLLICITE** une subvention de **308 750,00 €** auprès de l'État, correspondant à 33% du montant du projet.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

*Délibération adoptée à l'unanimité*



Le Maire,  
Richard CHERMETTE

*Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture*